



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.67.07.09.02.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Monsieur Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint) et Jean-Claude CAZENAVE ; Madame Amandine POUSTIS (2° Adjoint).

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE ; Messieurs Cédric LAGARDERE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>05</i>
<i>Membres Absents</i>	<i>04</i>
<i>Pour</i>	<i>06</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>00</i>

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé BERGEROT.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Madame Amandine POUSTIS pour l'ensemble des votes.

OBJET : Vente de Bois de chauffage.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 février 2014 décidant la vente de bois de chauffage suivant les préconisations et le marquage de l'ONF. Ces derniers ont remis le 14 octobre 2014 un permis d'exploiter à la Commune pour l'exploitation de 37 arbres et 18 perches et brins sur une surface de 2,85 ha. Le volume présumé sur écorce s'élevait à 45 m³.

Après consultation et conformément à la délibération, seuls cinq foyers se sont manifestés. La coupe qui a été réalisée par les bénéficiaires a, après accord, été répartie comme suit :

- José SANCHEZ : 22,50 stères
- Daniel LARROQUE : 22,50 stères
- Jean-Louis TESTEGUTTE : 22,50 stères
- Roger LAHOUN : 22,50 stères
- Serge LABACHE : 25,00 stères

Compte tenu des prix du marché et de la valeur des arbres, Monsieur le Maire propose de retenir le prix de vente unitaire de 10 € le stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE le prix de vente du bois communal à 10 € le stère,
- ACCEPTE la répartition ci présente entre les bénéficiaires :

- José SANCHEZ : 22,50 stères
- Daniel LARROQUE : 22,50 stères
- Jean-Louis TESTEGUTTE : 22,50 stères
- Roger LAHOUN : 22,50 stères
- Serge LABACHE : 25,00 stères
- Fixe de le prix pour chaque bénéficiaire à :
 - José SANCHEZ : 22,50 x 10 € = 225 €
 - Daniel LARROQUE : 22,50 x 10 € = 225 €
 - Jean-Louis TESTEGUTTE : 22,50 x 10 € = 225 €
 - Roger LAHOUN : 22,50 x 10 € = 225 €
 - Serge LABACHE : 25,00 x 10 € = 250 €
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ces formalités et à l'encaissement de ces sommes.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Monsieur Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint) et Jean-Claude CAZENAVE ; Madame Amandine POUSTIS (2° Adjoint).

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE ; Messieurs Cédric LAGARDERE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>05</i>
<i>Membres Absents</i>	<i>04</i>
<i>Pour</i>	<i>06</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>00</i>

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé BERGEROT.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Madame Amandine POUSTIS pour l'ensemble des votes.

OBJET : DELIBERATION CONCORDANTE REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE FPIC 2015.

La communauté de communes de Lacq Orthez et les communes ont reçu la notification du montant de la contribution de l'ensemble intercommunal pour le FPIC 2015 en date du 26 mai 2015 : 1 985 048 €. De manière dérogatoire libre, la communauté de communes de Lacq Orthez prend à sa charge 1 587 669 € en 2015. Le solde, soit 397 379 €, est à la charge des communes. Les 397 379 € sont ensuite répartis de manière dérogatoire libre entre communes en fonction de leur potentiel financier.

Pour la commune, la répartition dérogatoire libre en fonction du potentiel financier représente un montant de 2 473 €

A ce titre, chaque commune doit délibérer avant le 30 juin 2015 à la majorité simple afin d'être en concordance avec la communauté de communes de Lacq Orthez qui délibèrera le 29 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE la répartition dérogatoire libre en fonction du potentiel financier qui représente un montant de 2 473 €

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.

